

Office fédéral de l'énergie
Section Instruments de politique énergétique
Madame Daniela Hänni
3003 Berne

Lausanne, le 29 septembre 2011

Consultation sur l'ordonnance 130 g de CO2

Mesdames,
Messieurs,

Nous nous permettons de prendre position de manière spontanée dans le cadre de la consultation citée en marge, dans la mesure où elle porte sur un sujet qui concerne en première ligne les consommateurs.

La Fédération romande des consommateurs (FRC) salue la fixation de la valeur-cible à 130 g de CO2 par kilomètre par l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO2.

En plus d'être favorable à l'environnement, cette mesure sera également intéressante pour le portemonnaie des consommateurs, puisque des moteurs moins gourmands signifient aussi des gains en termes de carburant.

La FRC accepte donc qu'on impose des normes plus sévères aux constructeurs afin d'atteindre des objectifs sensés en matière de CO2, pour autant que cette mesure ne pénalise pas inutilement les consommateurs.

Si nous sommes favorables sur le principe à la reprise de la valeur-cible UE, nous estimons en l'occurrence que certaines prescriptions prévues dans l'ordonnance d'application ne sont pas favorables aux consommateurs.

Le projet introduit en effet de nombreux obstacles aux importations directes, ce qui ne peut et doit pas être le but de l'opération.

Nous ne pouvons en particulier pas accepter que les personnes souhaitant importer directement leur voiture, tout comme les « petits » importateurs directs, se voient imposer des chicanes administratives et des surcoûts injustifiés, auxquels les gros importateurs ne sont pas soumis.

La FRC considère que la nouvelle procédure va compliquer inutilement et renchérir artificiellement l'importation directe des véhicules, ce qui se justifie d'autant moins que les normes concernant le CO2 seront largement les mêmes des deux côtés de la frontière.

Le régime plus favorable accordé aux importateurs officiels ne fera quant à lui que consolider leur position de force sur le marché, ce qui aboutira à pérenniser la situation de concurrence insuffisante et de prix surfaits qui a récemment fait débat dans le cadre de la polémique autour du franc fort.

La FRC demande donc que cette inégalité de traitement injustifiée soit supprimée et que le régime bureaucratique et lourd imposé aux importations directes - individuelles ou de faible ampleur - soit revu

pour permettre à cette alternative intéressante pour les consommateurs de continuer à se développer et à stimuler la concurrence dans notre pays.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Mathieu Fleury
Secrétaire général

Nadia Thiongane
Responsable Economie